



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congés payés

Question écrite n° 59958

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur la question de l'affiliation aux caisses d'entreprises. En effet, le syndicat des indépendants (SDI) souligne le caractère pour le moins illégitime de la nécessité de l'obligation d'affiliation à ces caisses, qui réalisent de façon marginale des travaux relevant de l'activité du bâtiment et des travaux publics. Conséquences financières, impact négatif pour l'investissement, nombreux sont ceux qui dénoncent le caractère lourd et contraignant de l'ensemble du système. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion sur ce sujet ainsi que son avis sur la question de l'obligation d'affiliation aux CCPBTP aux seules entreprises relevant de la convention collective du BTP.

Texte de la réponse

Plusieurs secteurs professionnels et un nombre significatif de petites entreprises ont fait part au ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation de difficultés liées aux modalités et conditions d'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment, en particulier en raison du caractère obligatoire de l'affiliation dès lors que l'entreprise effectue, même marginalement, des travaux relevant de l'activité du bâtiment et des travaux publics. Pour répondre à cette situation insatisfaisante, une concertation avec le ministère délégué aux relations du travail a conduit à un aménagement réglementaire par voie de décret. Ce décret restreindra le champ d'affiliation obligatoire aux caisses pour les entreprises dont l'activité relevant du secteur du bâtiment est marginale. Il aménagera le régime des congés versés par les caisses pour limiter le coût pour ces entreprises. Il s'agit ainsi de mieux adapter les critères d'affiliation aux réalités économiques des entreprises concernées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59958

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2667

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3863